

AUVERS SAINT GEORGES

ESSONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

3 – ORIENTATIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

3.2. L'ILOT GUETTE LIEVRE

Mairie d'AUVERS SAINT GEORGES

Place du général Leclerc

91580 Auvers Saint Georges

Tél 01 60 80 34 01

Fax 01 60 80 58 85

Urbanisme

Paysage

Architecture

AGENCE RIVIERE - LETELLIER

52, rue Saint Georges 75009 PARIS

tél : 01 42 45 38 62 - fax : 01 42 45 38 63 - e-mail : rivlet@wanadoo.fr

Zone d'implantation des jardins familiaux :

La zone d'implantation des jardins familiaux est la zone à l'intérieur de laquelle le projet doit s'inscrire, celui-ci peut avoir une superficie globale inférieure à la superficie de la zone d'implantation toutefois les jardins familiaux doivent être desservis par le chemin piétons/cycles traversant l'îlot.

Abris de jardins :

Les abris de jardins ont une emprise au sol maximum de 5m².
La hauteur maximum des abris de jardin est de 3 mètres.

Clôtures :

Afin de conserver le caractère ouvert de cet espace permettant des vues profondes, la hauteur des clôtures sera limitée à 1 mètre. Les clôtures seront constituées de haie vive composées d'arbustes d'essences locales et/ou de grillage et/ou d'éléments en bois. Il est vivement recommandé l'emploi du grillage galvanisé (sans plastification ni peinture).

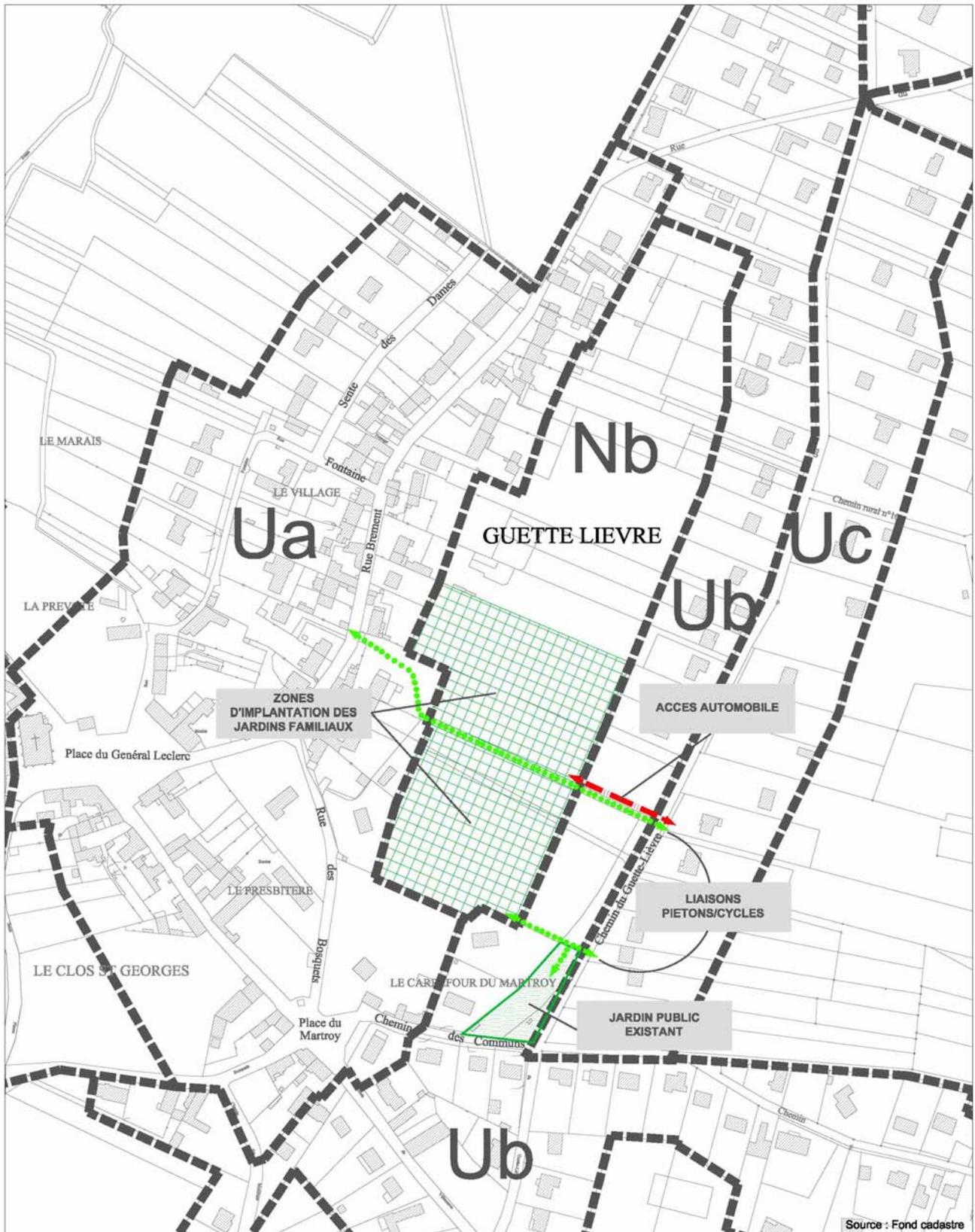
Accès automobile :

Pour desservir les jardins familiaux il doit être prévu un accès automobile desservant quelques places de stationnement, la largeur de cet accès sera d'au moins 5m soit 3.50m de voie et 1.50 m d'espace planté.

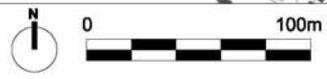
Liaisons piétons/cycles :

Une liaison piétonne sera aménagée traversant l'îlot pour permettre non seulement de desservir les jardins familiaux mais de relier la rue Brément à la rue Guette lièvre.
Un accès le long du jardin public existant à proximité peut desservir les jardins familiaux et les mettre en relation directe avec cet espace public.

Voir le cahier de recommandations annexé au rapport de présentation



Source : Fond cadastre



- Limite de zone
- Liaison piétons/cycles
- Accès automobile
- Zone d'implantation de jardins familiaux
- Jardin public

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT POUR L'ÎLOT GUETTE LIEVRE